

y compris les ministres du Cabinet, sont assermentés devant lui ou devant son adjoint.

Le gouverneur général doit donner l'assentiment royal à tous les projets de loi adoptés par le Parlement pour qu'ils deviennent lois; autrement, ils n'ont pas force de loi. C'est lui qui signe les arrêtés ministériels, les commissions et plusieurs autres documents officiels.

Un des devoirs les plus importants du gouverneur général est de voir à ce que le pays ait toujours un premier ministre. Si ce poste devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission, d'une défaite à la Chambre des communes ou d'une impasse à la suite d'une élection générale, le gouverneur général doit nommer quelqu'un à ce poste immédiatement.

Le gouverneur général fait fonction d'hôte national auprès des membres de la famille royale, des chefs d'Etat et des autres personnages distingués de passage au Canada et accorde l'hospitalité sous diverses formes à un grand nombre de citoyens canadiens. Il reçoit aussi les lettres de créance des chefs de mission délégués au Canada par des pays qui ne font pas partie du Commonwealth et procède à la remise des décorations.

Les fonctions du gouverneur général l'obligent à voyager. De cette façon, il apprend à connaître le pays et ses problèmes et établit des relations étroites avec le peuple pour lequel il travaille. Le gouverneur général accorde sa protection et son appui à plusieurs organisations dont les Scouts, la Croix Rouge, l'Ambulance Saint-Jean, la Légion royale canadienne et les Infirmières de l'Ordre de Victoria, et par l'intérêt qu'il leur porte, il peut contribuer de façon considérable à leur oeuvre. Les allocutions qu'il prononce à l'occasion de fêtes nationales et civiques et devant divers groupes stimulent et encouragent la réflexion sur plusieurs thèmes importants dont les arts, la charité, l'éducation et les sports.

La présence de la Couronne au Canada exerce une influence profonde sur le caractère national. Le Canada et les pays des Antilles qui font partie du Commonwealth sont les seuls pays d'Amérique qui ont une forme monarchique de gouvernement. Le gouverneur général se doit de préserver et de rehausser le prestige de la Couronne et de consolider les liens entre elle et le peuple du Canada.

RP/A

